

HIMALIA

investissez

pour l'avenir

En matière de gestion patrimoniale, le contrat d'assurance vie est une solution pouvant s'adapter au mieux à vos besoins d'épargne. C'est pourquoi votre courtier vous a orienté vers le contrat d'assurance multisupport Himalia.

Cap sur votre stratégie patrimoniale

Quels que soient vos objectifs patrimoniaux (transmission de votre patrimoine, constitution d'une épargne de précaution ou complément de retraite par exemple), le contrat d'assurance vie Himalia peut être une solution intéressante.



Une offre financière large
et diversifiée



Des options de gestion
pour optimiser le suivi
de votre épargne



Des services en ligne
pour vous faciliter la vie
au quotidien



Des garanties de prévoyance
pour protéger vos proches

Outre le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie, vous bénéficiez du savoir-faire et de la solidité du groupe Generali.

L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Generali dans le monde

Fondé à Trieste en Italie, le Groupe Generali est implanté depuis 1832 en France où il s'est développé dans toutes les branches de l'assurance. Il assure aujourd'hui 55 millions de clients dans le monde.

Acteur de référence de l'assurance, Generali France compte :

- 8 millions de clients ;
- 93,2 milliards d'euros d'actifs gérés.⁽¹⁾

Le groupe Generali développe des relations fortes, responsables et durables dans les marchés où il opère. Il est activement investi dans chacun d'eux.

⁽¹⁾ Hors investissement sur des supports en unités de compte (source : chiffres Generali 2016).

Une offre financière à la mesure de vos objectifs

Vous trouverez au sein de l'offre financière du contrat d'assurance Himalia des supports pouvant répondre à vos objectifs d'épargne quel que soit votre profil d'investisseur.

Une large sélection de supports en unités de compte

- Des supports en unités de compte toutes zones géographiques et sectorielles.
- Près de 500 supports en unités de compte différents rigoureusement sélectionnés pour vous faire profiter des meilleures opportunités des marchés.

Un fonds innovant

G Croissance 2014

Ouvrez de nouvelles perspectives à votre épargne avec le fonds G Croissance 2014. Concentré de l'expertise de Generali, ce fonds allie la sécurité du capital investi à la recherche d'une performance au long terme.⁽²⁾

Vous profitez ainsi d'une allocation d'actifs diversifiée tournée vers le financement de l'économie réelle, des petites et moyennes entreprises par exemple.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Une offre diversifiée de fonds en euros

• Actif Général de Generali Vie

La taille significative de ce fonds le rend moins sensible aux variations des marchés financiers. S'appuyant principalement sur une gestion obligataire prudente, ce fonds en euros assure la sécurité de votre épargne.⁽³⁾

• Euro Innovalia

Euro Innovalia est composé d'une part importante d'actifs immobiliers. Ce fonds est accessible uniquement dans le cadre d'un versement initial ou libre dont la répartition comporte un minimum de 40 % de supports en unités de compte.

• Elixence

Le fonds en euros Elixence se distingue par son allocation d'actifs plus dynamique qu'un fonds en euros classique. Il possède une part obligataire majoritaire et une part en actions minoritaire pilotée en fonction des conditions de marché. Si ces dernières sont défavorables, la performance du fonds peut être faible, voire nulle. Il est accessible uniquement dans le cadre d'un versement initial ou libre dont la répartition comporte un minimum de 50 % de supports en unités de compte.



L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

⁽²⁾ La garantie en capital totale ou partielle est offerte à une échéance définie par vos soins selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

⁽³⁾ Après déduction des frais de gestion.

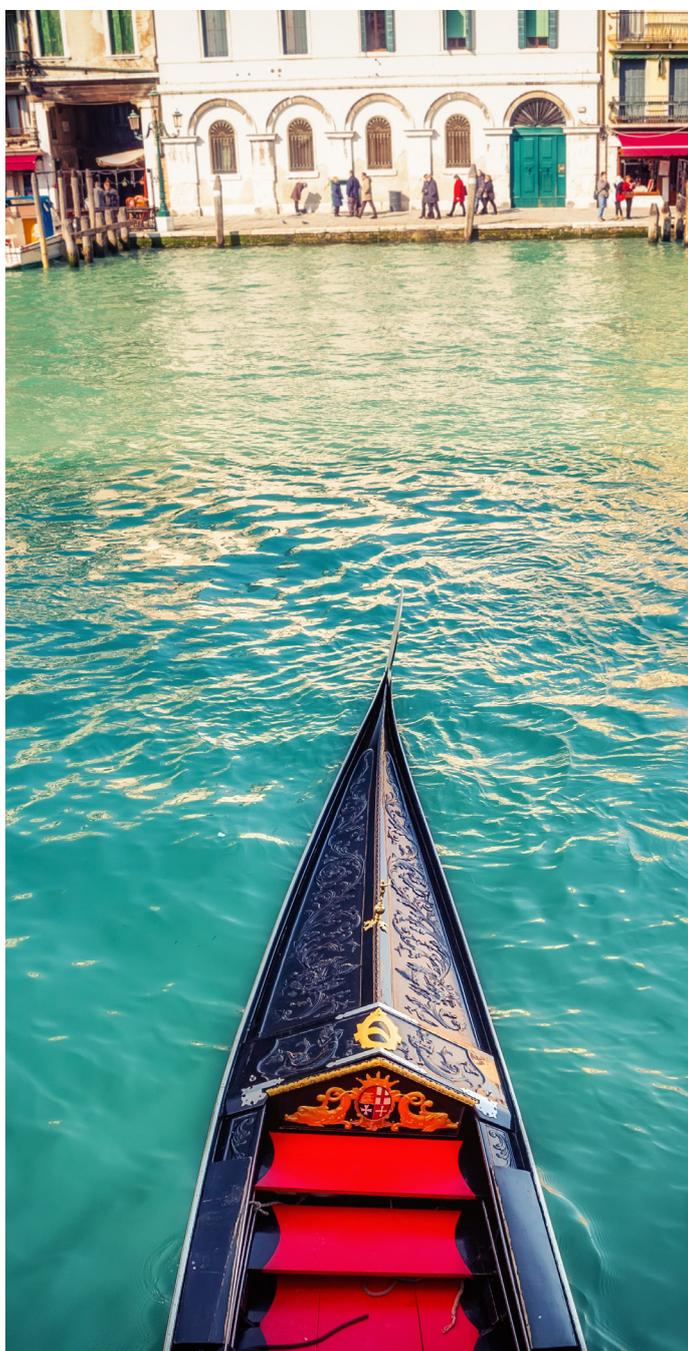
Des solutions de gestion pour piloter votre épargne

Le mode de Gestion Libre

Choisissez le mode de Gestion libre et pilotez en toute liberté votre épargne investie sur les supports composant l'offre financière de votre contrat Himalia.

Ce mode de gestion vous permet de :

- gérer, comme vous l'entendez, la répartition de votre capital entre les fonds en euros, le fonds G Croissance 2014 et/ou les supports en unités de compte ;
- diversifier vos investissements sur les supports en unités de compte de votre choix en mixant catégories géographiques, sectorielles...



Des options de gestion automatique dans le cadre de la Gestion Libre⁽⁴⁾

1. Les transferts programmés :

pour investir de manière progressive et régulière sur les supports en unité de compte, hebdomadairement, mensuellement ou trimestriellement.

2. La dynamisation des plus-values :

pour dynamiser les plus-values générées par le fonds Actif Général de Generali Vie du contrat en les transférant vers un ou plusieurs supports en unités de compte (supports de dynamisation).

3. La sécurisation des plus-values :

pour sécuriser hebdomadairement les plus-values générées sur des supports en unités de compte sélectionnés vers un support de sécurisation.

4. La limitation des moins-values relatives :

pour transférer totalement et automatiquement pour chaque support de désinvestissement sélectionné et en fonction d'un seuil de moins-values de référence que vous aurez déterminé support par support, la valeur atteinte de chaque support vers un ou plusieurs supports de sécurisation dès lors que le seuil aura été constaté. (Périodicité hebdomadaire).

⁽⁴⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

Le mode de Gestion Pilotée

Il existe aujourd'hui sur le marché une offre considérable de supports en unités de compte au sein de laquelle il est complexe de repérer les meilleures opportunités. Or, savoir investir au bon moment sur les supports en unités de compte et désinvestir en cas de baisse sont des décisions difficiles à prendre sans disposer, au préalable, des informations adéquates.

Pour répondre à cette problématique, vous pouvez bénéficier des atouts de la gestion pilotée disponible au sein du contrat Himalia.

L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Disposez d'une gestion de votre épargne clé en main

Dans le cadre de la gestion pilotée du contrat Himalia, vous confiez la gestion de votre épargne à Generali Vie qui prend conseil auprès d'une société de gestion en fonction de l'orientation de gestion choisie.

Les sociétés de gestion présentes au contrat sont agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et parmi les plus reconnues sur le marché de la gestion d'actifs.

Celles-ci disposent des compétences techniques et des outils de surveillance des marchés indispensables pour sélectionner, au sein d'une palette de supports en unités de compte conséquente, ceux qui sont les plus adaptés à l'orientation de gestion que vous avez choisie.

Vous profitez ainsi d'un univers d'investissement riche, diversifié et pouvant s'adapter au mieux à votre profil d'investisseur.



Les atouts de la gestion pilotée

- Vous profitez d'un suivi constant de vos investissements et de changements d'allocations réguliers pour maximiser les performances potentielles des supports en unités de compte
- Vous êtes libérés des contraintes de temps liées aux arbitrages sur les supports en unités de compte
- Vous avez accès à des informations détaillées et des commentaires sur la gestion de votre épargne, les performances des supports en unités de compte et les tendances du marché.

Les petits plus



À tout moment, vous pouvez :

- Changer d'orientation de gestion ;
- Parallèlement à la gestion pilotée, vous pouvez investir une partie de votre épargne sur le fonds G Croissance 2014 et les fonds en euros disponibles dans le cadre du contrat Himalia ;
- Quitter le mode de Gestion Pilotée et revenir au mode de Gestion Libre.

L'option de Gestion OFI Multi-Projets

Choisissez l'option de Gestion OFI Multi-Projets et profitez d'une option de gestion créée spécifiquement pour les souscripteurs du contrat Himalia.

Comment fonctionne l'option de gestion OFI Multi-Projets ?

- L'épargne du souscripteur du contrat est investie sur l'orientation de gestion OFI Profil Vivace présente dans le cadre de la Gestion Pilotée.
- Selon un pourcentage de répartition prédéfini en fonction de son âge, le souscripteur profite d'une sécurisation progressive de son épargne sur le fonds en euros Actif Général de Generali Vie (déduction faite des frais de gestion).

Cette option de gestion est exclusive des modes de gestion Gestion Libre et Gestion Pilotée.

Une épargne pouvant s'adapter au mieux à vos projets

Pour épargner régulièrement, programmez vos versements

Pour vous constituer un capital au moyen d'une épargne régulière, vous pouvez opter pour la simplicité et mettre en place des versements libres programmés. Il vous suffit de déterminer leur montant, leur fréquence ainsi que leur répartition entre les supports de votre choix.

Besoin de changer de cap ? Demandez un arbitrage ou changez de mode de gestion

Un arbitrage consiste à modifier la répartition de la valeur atteinte entre les différents supports d'investissement du contrat. Votre courtier est à votre disposition pour accompagner votre démarche.

Pour utiliser votre épargne

Si vous souhaitez récupérer une partie ou la totalité de l'épargne atteinte sur votre contrat, vous pouvez procéder à un rachat partiel ou total.

Vous pouvez également profiter de la mise en place de rachats partiels programmés, à partir des supports de votre choix, pour percevoir périodiquement une partie de votre épargne.⁽⁵⁾



Selon vos projets, vous pouvez également à tout moment opter pour une rente viagère que vous pouvez utiliser en complément de revenu ou dans le cadre de votre retraite.

L'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Des garanties de prévoyance pour protéger votre famille

La garantie Plancher⁽⁶⁾

Vous souhaitez mettre le capital à transmettre à l'abri des fluctuations boursières ?

La garantie Plancher vous permet, en cas de décès avant 75 ans, de garantir à vos bénéficiaires le versement d'un capital minimum égal à la somme de vos versements diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés (dans la limite de 300 000 €).



Bien entendu, si l'épargne atteinte est supérieure aux sommes brutes versées, c'est cette épargne qui sera transmise au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés.

⁽⁵⁾ Sauf bénéficiaire acceptant ou mise en garantie du contrat.

⁽⁶⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

La garantie Vie entière⁽⁶⁾

Quel que soit votre âge au moment du décès, vos bénéficiaires reçoivent un capital que vous aurez choisi, composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne plus un capital supplémentaire dont vous choisissez vous-même le montant lors de la souscription de l'option (dans la limite de 500 000 €).

Cette somme pourra être versée, au choix de vos bénéficiaires désignés, sous forme de capital ou de rente viagère, réversible ou non.

La garantie Vie universelle⁽⁶⁾

En cas de décès avant 75 ans, cette garantie de prévoyance assure le versement d'un capital composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne, plus un capital supplémentaire dont vous choisissez vous-même le montant lors de la souscription de l'option (dans la limite de 500 000 €).



Un cadre fiscal avantageux

<p>Fiscalité des plus-values en cas de rachat pour les produits afférents aux primes versées à partir du 27 septembre 2017</p>	<p>Sauf application d'un régime particulier d'exonération, la taxation des produits est effectuée en deux temps : un prélèvement par l'assureur équivalent à un acompte, puis une liquidation définitive lors de l'établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu par le contribuable :</p> <ul style="list-style-type: none">• Au moment du rachat, l'assureur doit précompter un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire non-libératoire de l'impôt sur le revenu (PFO) au taux de 12,8 % pour les contrats de moins de 8 ans et 7,5 % pour les contrats de plus de 8 ans.• Lors de la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année n+1, le contribuable a le choix entre le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou le barème progressif de l'impôt sur le revenu. <p>Ce choix vaut pour l'ensemble de ses revenus de capitaux mobiliers.</p> <p>En cas d'application du PFU, le taux d'imposition est fonction de la durée du contrat (inférieure ou supérieure à 8 ans) et du montant des primes versées et non-remboursées au 31/12 n-1 (inférieure ou supérieure à 150 000 €) sur l'ensemble des contrats d'assurance-Vie et de capitalisation de l'assuré (hors PEP et PEA) : 12,8 % ou 7,5 %.</p> <p>À partir du huitième (8^e) anniversaire du contrat, le Souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 € ou 9 200 € selon sa situation personnelle.</p> <p>Les produits sont soumis aux prélèvements sociaux.</p>
<p>Fiscalité applicable en cas de décès de l'assuré</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Si le bénéficiaire du contrat est le conjoint ou le partenaire de PACS ou le frère/la sœur sous certaines conditions : ni droits de succession ni taxation à la charge du bénéficiaire quel que soit le montant du capital transmis.2. Pour les autres bénéficiaires<ul style="list-style-type: none">• Pour les primes versées avant les 70 ans de l'assuré. En cas d'application de l'article 990 I du CGI, le prélèvement s'élève, après application d'un abattement de 152 500 € par bénéficiaire, à :<ul style="list-style-type: none">- 20 % pour la fraction de la part taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 € ;- 31,25 % pour la fraction de la part taxable de chaque bénéficiaire excédant cette limite.• Pour les versements effectués à compter des 70 ans de l'assuré Les droits de succession ne sont dus que pour la fraction des primes versées excédant 30 500 € (tous contrats confondus souscrits par un même assuré quel que soit le nombre de bénéficiaires). <p>Les produits capitalisés sur les versements effectués ne sont pas soumis aux droits de succession.</p> <p>Les produits sont soumis aux prélèvements sociaux, sauf pour les non-résidents.</p>
<p>Fiscalité IFI (Impôt sur la fortune immobilière)</p>	<p>Le contrat intègre la base taxable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour une fraction de sa valeur de rachat au 1^{er} janvier de l'année, correspondant à la valeur représentative des unités de compte constituées de certains actifs immobiliers.</p>

Votre épargne à portée de clic

De la simple consultation des mouvements à la réalisation de vos opérations en ligne, vous pouvez suivre sur internet l'évolution de votre contrat Himalia, où que vous soyez. Le site de votre courtier, le cas échéant, et/ou le site www.acces-clients.com vous permet d'accéder à de nombreux services en ligne.

Consultation de la situation de votre contrat⁽⁷⁾

- Mouvements.
- Épargne atteinte.
- Répartition de votre épargne investie.
- Ensemble de vos courriers.
- Fiches d'information financière sur chaque support.
- Mises à jour régulières.
- États de situation.
- Simulateur de rachat partiel.

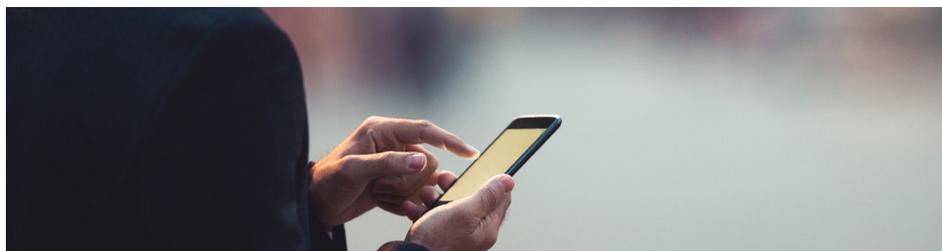
⁽⁷⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat. Prendre contact avec votre courtier.

Réalisation rapide de vos transactions en ligne⁽⁷⁾

- Arbitrages dans le cadre du mode de Gestion Libre.
- Rachat partiel 72 h⁽⁸⁾.
- Versements libres.
- Versements libres programmés.
- Rachats partiels programmés.

Modification des informations relatives à votre contrat⁽⁷⁾

- Vos adresses postale et fiscale.
- Votre carte d'identité.
- Vos coordonnées bancaires.
- Votre état civil.



Accès à votre contrat grâce à iGenerali depuis votre smartphone



iGenerali est une application entièrement gratuite disponible sur l'App Store et le Google Play Store. Spécifiquement développée pour vous, iGenerali permet de suivre en temps réel l'évolution de votre épargne.

Vous pouvez ainsi :

- consulter les données clés de votre contrat (composition des supports, montant de l'épargne atteinte...) ;
- visualiser l'historique de vos mouvements sur les 3 dernières années (graphique interactif) ;
- suivre la performance des fonds financiers ;
- contacter votre courtier facilement par téléphone ou par e-mail.

Pour télécharger iGenerali

Rendez-vous sur App Store ou Google Play Store depuis votre smartphone.



⁽⁸⁾ L'envoi des fonds sera traité par l'assureur dans un délai de 72 h maximum (3 jours ouvrés) à la condition que les coordonnées bancaires du souscripteur aient été préalablement transmises et enregistrées par l'assureur et que ce virement soit à destination d'un établissement bancaire situé en France. La date de crédit sur le compte bancaire peut être impactée par les délais interbancaires en vigueur, ces délais étant indépendants de la volonté de l'assureur. Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées.

Le document d'information clé du contrat Himalia contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre {courtier/agent} ou en vous rendant sur le site de www.generali.fr

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales du contrat.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





EDMOND
DE ROTHSCHILD



Himalia Assurance Vie

Gestion Pilotée

Generali Vie, dans le cadre de l'option Gestion Pilotée, a fait appel aux conseils d'Edmond de Rothschild Asset Management pour sélectionner les supports financiers disponibles dans chaque profil proposé au sein des contrats de la gamme Himalia.

Avec le profil Liberté, Generali Vie bénéficie du conseil reconnu et des convictions de Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La philosophie d'investissement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) repose sur les convictions fortes de ses gérants et leur capacité à opérer une sélection de valeurs au sein d'un univers international.

À la recherche de performance régulière et dans la durée, ils essaient ainsi d'optimiser le couple rendement/risque du portefeuille investi en supports financiers du Groupe Edmond de Rothschild.

Profil Liberté

Les bornes d'allocation d'actifs de ce mandat de conseil en gestion sont très larges : elles peuvent varier de 0 % à 100 % en OPC d'actions ou de taux.

Les gérants peuvent ainsi ajuster de manière flexible et très réactive leurs allocations en fonction de leurs anticipations sur ces deux classes d'actifs et, plus généralement, des mouvements de marché.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.
L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Le processus de sélection des supports

Edmond de Rothschild Asset Management (France) conseille Generali Vie en s'appuyant sur les décisions de son comité d'allocation d'actifs : ses équipes de gestion y confrontent chaque mois leurs analyses et convictions au regard de l'environnement macroéconomique et financier actuel et anticipé.

La sélection des supports proposés pour composer l'allocation du portefeuille reflète pleinement les décisions de ce comité mensuel : choix de l'allocation géographique, des styles de gestion à privilégier, des classes d'actifs à investir (taux/actions), des secteurs pouvant présenter une opportunité d'investissement (santé, matières premières, infrastructures...).

Cette sélection s'opère au sein de la large gamme d'OPC du Groupe Edmond de Rothschild dans le cadre du conseil apporté par la société de gestion à l'assureur Generali Vie dans le strict respect du descriptif du profil Liberté de son mandat de conseil en gestion.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Pourquoi choisir la Gestion Pilotée avec Edmond de Rothschild Asset Management (France) ?

- Profiter d'une gestion active et de conviction qui adopte une approche plus défensive en période de baisse des marchés et plus offensive en période de hausse.
- Accéder à une gamme complète d'OPC qui permet à l'équipe de gestion d'assurer la diversification et l'optimisation de l'allocation sur l'ensemble des classes d'actifs en Europe et à l'international.
- Investir dans une gamme d'OPC déjà reconnus et récompensés en termes d'innovation et/ou de performances.
- Bénéficier de la compétence d'une société de gestion reconnue.

La référence à un classement ou à un prix de cet OPC ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de cet OPC ou du gestionnaire.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Himalia est un contrat d'assurance vie et de capitalisation individuel, multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte, dont l'assureur est Generali Vie.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





LA FINANCIERE DE L'ÉCHIQUIER



Himalia Assurance Vie

Gestion Pilotée

Generali Vie, dans le cadre de l'option Gestion Pilotée, a fait appel aux conseils de La Financière de l'Échiquier pour sélectionner les supports financiers disponibles dans chaque profil proposé au sein des contrats de la gamme Himalia.

Generali Vie fait le choix d'un conseil en investissement de conviction à travers les profils Prudent et Carte Blanche de La Financière de l'Échiquier.

La Financière de l'Échiquier est une société de gestion de portefeuille indépendante. Adepte de la sélection de titres (stock picking), La Financière de l'Échiquier privilégie un conseil en investissement qui place la qualité des sociétés rencontrées par les gestionnaires au cœur de la décision d'investissement. Une connaissance approfondie des entreprises et des contacts fréquents avec un nombre important de dirigeants sont des atouts indéniables pour s'affranchir des humeurs de marché et demeurer constant dans les choix d'investissement.

L'objectif est de favoriser systématiquement le meilleur compromis entre risque et rentabilité dans l'optique d'une éventuelle valorisation régulière et pérenne des capitaux confiés.

Profil Prudent

Ce profil a été construit pour les souscripteurs prudents, à la recherche d'une prise de risque limitée, mais souhaitant néanmoins bénéficier d'une performance supérieure à celle des rendements monétaires.

La gestion de ce profil repose sur une allocation en OPC de La Financière de l'Échiquier composée de 20 % à 40 % d'actions françaises et européennes, le solde étant investi en supports à dominante taux ou diversifiés.

Profil Carte Blanche

Élaboré pour les souscripteurs à la recherche d'un placement dynamique, l'objectif de ce profil est une recherche de plus-values sur le long terme (cinq ans minimum). La gestion de cette orientation de gestion repose sur une allocation offensive en OPC de La Financière

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Le processus de sélection des supports à l'intérieur de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement des deux profils est composé de supports de la gamme La Financière de l'Échiquier. La proposition de sélection des supports financiers composant l'allocation des profils proposés au sein des contrats de la gamme Himalia est basée sur une indépendance par rapport à l'opinion dominante de la place et se fonde sur la qualité du management d'une entreprise.

En effet, La Financière de l'Échiquier effectue son propre travail d'analyse financière sur la base de contacts fréquents avec les entreprises et leurs équipes de direction.

Cette approche, qui repose sur la connaissance terrain de la société, permet une appréciation stable de l'entreprise, en dehors des rumeurs et des phénomènes de mode.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Pourquoi choisir la Gestion Pilotée avec La Financière de l'Échiquier ?

- Generali Vie bénéficie d'une gestion de conviction fondée sur une analyse approfondie des sociétés et de leurs dirigeants.
- Profiter d'un univers d'investissement disponible de façon exclusive dans la gamme Himalia en option Gestion Pilotée.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Himalia est un contrat d'assurance vie et de capitalisation individuel, multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte, dont l'assureur est Generali Vie.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Himalia Assurance Vie

Gestion Pilotée

Generali Vie, dans le cadre de l'option Gestion Pilotée, a fait appel aux conseils de DNCA Finance pour sélectionner les supports financiers disponibles dans chaque profil proposé au sein des contrats de la gamme Himalia.

Une offre multigestionnaire pilotée par des professionnels à travers les profils Diversifié Dynamique et Diversifié Équilibre.

À travers ces deux profils de gestion multigestionnaires, Generali Vie vous permettra d'accéder à une gestion « bon père de famille » au travers des conseils apportés par DNCA Finance mais également aux divers OPC gérés par les sociétés de gestion françaises et étrangères les plus reconnues.

DNCA Finance met au service de cette multigestion son expertise de conseil en matière de gestion privée, de gestion collective et d'allocation d'actifs. Quel que soit le profil retenu, Diversifié Dynamique ou Diversifié Équilibre, l'objectif du gérant de DNCA Finance sera éventuellement de surperformer les marchés de référence avec une prise de risque et une volatilité inférieures.

Profil Diversifié Équilibre

Ce profil est destiné aux souscripteurs qui veulent profiter de la hausse des marchés financiers tout en ayant une prise de risque maîtrisée. Ce profil sera composé en actions pour une part pouvant osciller entre 40 % et 60 %, le reste étant investi en produits de taux.

Profil Diversifié Dynamique

Le profil Diversifié Dynamique est destiné aux souscripteurs qui recherchent une valorisation élevée en acceptant les risques liés aux aléas des marchés financiers. Les OPC actions pourront représenter de 70 % à 100 % de l'allocation, le reste étant placé en produits

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Le processus de sélection des supports à l'intérieur de l'univers d'investissement

Multigestion

DNCA Finance conseille Generali Vie sur l'allocation d'actifs des deux profils proposés au sein des contrats de la gamme Himalia en sélectionnant des OPC à l'intérieur de sa gamme de supports mais également des OPC gérés par d'autres sociétés de gestion.

L'univers d'investissement des profils porte sur les trois classes d'actifs : actions, obligations et monétaires de toutes les zones géographiques, les OPC pouvant être sélectionnés sur l'ensemble des marchés au niveau mondial.

Approche multicritère

Son approche dans ce cadre tient compte :

- d'une part, de l'allocation d'actifs fondée sur de l'analyse macro-économique, appréciation des niveaux de valorisation des marchés actions, étude des flux financiers et de la masse monétaire ;
- d'autre part, du choix des supports fondé sur une approche quantitative (analyse de la performance passée, fonds 4 ou 5 étoiles S&P, Morningstar ou Euro Performance), approche qualitative (étude et suivi de nouveaux supports, suivi des gérants) et étude des gestions décorréliées.

DNCA Finance, lors de la sélection de fonds d'autres sociétés de gestion, porte une attention toute particulière à la compétence du gérant en matière de maîtrise du risque, de transparence et de performance.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Pourquoi choisir la Gestion Pilotée avec DNCA Finance ?

- Pour sa capacité à mettre en œuvre une gestion qui apporte autant d'importance au risque qu'à la performance.
- Pour sa sélection de gérants permettant de diversifier les styles de gestion au sein du profil choisi.
- Pour son expérience de conseil en matière d'allocation d'actifs.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Himalia est un contrat d'assurance vie et de capitalisation individuel, multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte, dont l'assureur est Generali Vie.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



ÉLIGIBLE AU PEA



Himalia Assurance Vie

Gestion Pilotée

Generali Vie, dans le cadre de l'option Gestion Pilotée, a fait appel aux conseils de Rothschild Martin Maurel Asset Management pour sélectionner des supports en unités de compte disponibles dans chaque profil proposé au sein des contrats de la gamme Himalia.

Rothschild Martin Maurel Asset Management dispose d'une longue expérience dans la sélection de supports en unités de compte en architecture ouverte et solutions d'investissement. Elle s'appuie sur une équipe stable et expérimentée qui conseille Generali Vie dans la gestion de votre contrat.

Profil Dynamique

Ce profil est destiné à tout souscripteur qui souhaite disposer d'un support d'investissement diversifié en multigestion offrant une allocation stratégique conseillée par Rothschild Martin Maurel Asset Management en fonction des opportunités de marché.

Sa stratégie d'investissement repose sur une allocation en actions de 20 à 80 %, selon les orientations du marché et les anticipations des gérants afin de profiter au mieux des opportunités de marché tout en maîtrisant le risque.

L'objectif est de surperformer la moyenne de l'indice Euro Performance des fonds dynamiques tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille.

Ce profil est également disponible dans le cadre de la fiscalité PEA au sein du contrat Himalia Capitalisation.

L'horizon de placement sur ce profil est supérieur à 5 ans.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Le processus de sélection des supports à l'intérieur de l'univers d'investissement

La stratégie de sélection pour l'allocation d'actifs repose sur un examen régulier des perspectives économiques. Chaque semaine, cette allocation peut être réajustée en fonction des conditions macroéconomiques et des évolutions des marchés. La stratégie de Rothschild Martin Maurel Asset Management s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative des supports en unité de compte sélectionnés afin de comprendre les éléments qui contribuent, de manière stable dans le temps, à créer de la valeur ajoutée.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Pourquoi choisir la Gestion Pilotée avec Rothschild Martin Maurel Asset Management ?

- Un des pionniers en France de la gestion en architecture ouverte et solutions d'investissement : premier fonds à gestion conseillée créé en 2001.
- Une équipe composée de 26 professionnels de l'investissement, entièrement dédiés à la sélection de fonds en architecture ouverte
- Univers d'investissement : 400 fonds (300 en long-only⁽¹⁾ et 100 en alternatifs) sélectionnés au terme d'une analyse quantitative et qualitative.

⁽¹⁾ Stratégie à long terme selon laquelle le gérant achète des titres pour ne les revendre que lorsqu'ils auront pris suffisamment de valeur.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Himalia est un contrat d'assurance vie et de capitalisation individuel, multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte, dont l'assureur est Generali Vie.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





LA FRANÇAISE



Himalia Assurance Vie

La Française Asset Management

Gamme Himalia, option Gestion Pilotée

Generali Vie, dans le cadre de l'option Gestion Pilotée du contrat d'assurance vie et de capitalisation Himalia a fait appel aux conseils de La Française Asset Management pour gérer l'épargne du souscripteur, conformément à l'orientation de gestion choisie par ce dernier.

La Gestion Privée du groupe La Française met à disposition de l'assureur plus de 15 ans d'expérience de gestion d'actifs. La stratégie privilégie une approche dite « en architecture ouverte » permettant d'accéder sur chaque classe d'actifs à une large gamme de sociétés de gestion et de supports en unités de compte parmi lesquels l'équipe de La Française sélectionne ceux qu'elle évalue comme les plus attractifs.

La Gestion Privée du groupe La Française : un pôle de gestion dédié de La Française Asset Management, une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP97076 le 1^{er} juillet 1997.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Orientation Harmonie

L'objectif de cette orientation de gestion est de profiter du potentiel offert par les phases haussières des marchés tout en visant à réduire les amplitudes baissières de ces derniers et qui peuvent générer un risque de perte en capital faible.

La durée d'investissement recommandée est de 3 ans. L'épargne sera investie majoritairement, à hauteur de 80 % minimum et 100 % maximum, en Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaires, obligataires et diversifiés, y compris OPC de type obligataires spéculatifs [obligations à haut rendement ou High Yield], et, dans une moindre mesure, en OPC de type actions. 20 % maximum (minimum : 0 %) de l'épargne pourra être investi sur des OPC de type actions sur les marchés des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et hors OCDE y compris les pays émergents.

L'exposition globale de l'épargne aux OPC de type obligataires spéculatifs sera limitée à 20 % maximum de l'épargne investie (minimum : 0 %).

L'exposition globale de l'épargne investie sur les pays émergents sera limitée à 20 % maximum (minimum : 0 %).

Orientation Objectif Équilibre

L'objectif de cette orientation de gestion est la recherche d'une augmentation potentielle de l'épargne à moyen terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital très important compte tenu de sa forte exposition aux actifs risqués de type Organismes de Placement Collectif (OPC) de type actions et OPC de type obligataires spéculatifs.

La durée d'investissement conseillée est de 5 ans. L'épargne pourra être investie jusqu'à 60 % maximum (minimum : 0 %) en OPC de type actions sur le marché français et étranger des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et hors OCDE y compris les pays émergents. Le solde sera investi à hauteur de 40 % minimum et 100 % maximum en OPC de type monétaires et obligataires, y compris OPC de type obligataires spéculatifs (obligations à haut rendement ou High Yield) et en OPC de type diversifiés.

L'exposition globale de l'épargne aux OPC de type obligataires spéculatifs sera limitée à 30 % maximum (minimum : 0 %) de l'épargne investie.

L'exposition globale de l'épargne investie sur les pays émergents sera limitée à 40 % maximum (minimum : 0 %).

Orientation Offensif

L'objectif de cette orientation de gestion est la recherche d'une performance à moyen/long terme, en acceptant une fluctuation très importante de l'évolution de l'épargne investie à plus court terme qui peut générer un risque de perte en capital très élevé ou total sur la durée de placement recommandée. La durée d'investissement recommandée est de 8 ans. L'épargne pourra être investie à hauteur de 100 % maximum (minimum : 0 %) en Organismes de Placement Collectif (OPC) de type actions sur le marché des actions français et étrangers des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et hors OCDE y compris les pays émergents. Le solde sera investi en OPC de type monétaires et obligataires, y compris OPC de type obligataires spéculatifs (obligations à haut rendement ou High Yield), à hauteur de 0 % minimum et 100 % maximum.

L'exposition globale de l'épargne aux OPC de type obligataires spéculatifs sera limitée à 30% maximum (minimum : 0 %) de l'épargne investie.

L'exposition globale de l'épargne investie sur les pays émergents sera limitée à 40% maximum (minimum : 0 %).

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Le processus de sélection des supports en unités de compte à l'intérieur de l'univers d'investissement

La stratégie d'investissement repose sur une sélection de supports en unités de compte en fonction de l'environnement économique et des prévisions de marchés. En effet, le processus de sélection s'appuie sur les choix stratégiques du Groupe La Française (tant les scénarii économiques de référence que les orientations de gestion) et sur l'expertise d'une équipe de spécialistes dans chacune des classes d'actifs éligibles aux 3 orientations de gestion.

Le choix des supports en unités de compte est basé sur une analyse qualitative et quantitative et dans le strict respect des termes de l'orientation de gestion choisie.

La sélection des supports est ensuite conseillée à l'assureur, Generali Vie.

Ce processus vise une potentielle performance des orientations de gestion tout en recherchant à maintenir une maîtrise du risque, mais sans aucune garantie sur le capital.

Pourquoi choisir la Gestion Pilotée avec La Française AM ?

- Une solution pour diversifier son patrimoine et confier une partie de la gestion de ses actifs à Generali Vie qui bénéficie des conseils d'une équipe spécialisée dans le conseil en allocation d'actifs.
- Un fonctionnement en architecture ouverte avec un processus rigoureux de sélection des sociétés de gestion et des supports en unités de compte.
- Une approche défensive de la gestion des allocations de portefeuille.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Himalia est un contrat d'assurance vie et de capitalisation individuel, multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte, dont l'assureur est Generali Vie.

Le document d'information clé des contrats Himalia et Himalia Capitalisation contient les informations essentielles de ces contrats. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre courtier ou en vous rendant sur le site www.generali.fr

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Himalia est un contrat d'assurance vie et de capitalisation individuel, multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte, dont l'assureur est Generali Vie.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Himalia Assurance Vie

Gestion Pilotée

Au sein de la Gestion Pilotée du contrat d'assurance vie et de capitalisation Himalia, l'assureur Generali Vie propose trois orientations de gestion dans le cadre desquelles il s'appuie sur les conseils de l'expert en allocations d'actifs OFI AM. Ces orientations de gestion peuvent s'adapter au mieux au profil de risque des souscripteurs et offrent une exposition aux principales classes d'actifs et zones géographiques avec une approche diversifiée et flexible.

Cette approche de gestion combine :

- une allocation stratégique de long terme, qui repose sur un modèle quantitatif interne visant à réduire le risque global et à optimiser la performance de l'orientation de gestion ;
- une allocation tactique de court terme, qui permet à OFI AM d'ajuster les résultats du modèle avec les conclusions du comité d'allocation mensuel du groupe OFI.

L'allocation est mise en place via une sélection de supports en unités de compte externes, en complément des expertises gérées par OFI AM.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

OFI Profil Piano

OFI Profil Piano vise à une préservation du capital investi, sans garantie de capital, en combinant une allocation stratégique à une sélection d'unités de compte et pouvant générer un risque de perte en capital modéré. Ce profil s'adresse aux souscripteurs souhaitant privilégier une exposition au risque limitée, sur un horizon de placement de 3 ans, en investissant sur des Organismes de Placements Collectifs (OPC) de type actions, obligations, monétaires, performances absolues et diversifiées, sans restrictions géographiques. L'exposition aux actions et aux obligations spéculatives pourra représenter jusqu'à 30 % maximum de l'allocation et sera au minimum de 0 %. Le solde, entre 70 % minimum et 100 % maximum, sera investi en OPC de type monétaires, obligataires (hors obligations spéculatives), diversifiés et performances absolues. Cet objectif de gestion présente un risque de perte en capital modéré.

OFI Profil Moderato

OFI profil Moderato vise à une croissance potentielle du capital investi en combinant une allocation stratégique à une sélection d'unités de compte et pouvant générer un risque de perte en capital élevé. Ce profil s'adresse aux souscripteurs cherchant à bénéficier des opportunités du marché des actions, sur un horizon de placement de 4 ans, en investissant sur des Organismes de Placement Collectifs (OPC) de type actions, obligations, monétaires performances absolues et diversifiées, sans restrictions géographiques. L'exposition aux actions pourra représenter jusqu'à 60 % maximum de l'allocation et sera au minimum de 15 %. Le solde, entre 40 % minimum et 85 % maximum, sera investi en OPC de type monétaires obligataires, diversifiés et performances absolues. Cet objectif de gestion présente un risque de perte en capital élevé.

OFI Profil Vivace

OFI profil Vivace vise à une augmentation potentielle du capital investi en combinant une allocation stratégique à une sélection d'unités de compte et pouvant générer un risque de perte en capital très élevé. Ce profil s'adresse aux souscripteurs cherchant à maximiser leur espérance de rendement, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, en investissant sur des Organismes de Placement Collectifs (OPC) diversifiées de type actions, obligations, et monétaires, performances absolues et diversifiées, sans restrictions géographiques. L'exposition aux actions pourra représenter jusqu'à 90 % maximum de l'allocation et sera au minimum de 35 %. Le solde, entre 10 % minimum et 65 % maximum, sera investi en OPC de type monétaires obligataires, diversifiés et performances absolues. Cet objectif de gestion présente un risque de perte en capital très élevé.

Le processus de sélection des supports

L'équipe indépendante d'analyse et de sélection de supports en unités de compte d'OFI Asset Management est composée de quatre analystes. Ces derniers suivent un processus rigoureux qui s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative de l'offre de supports en unités de compte du marché sur les principales classes d'actifs et zones géographiques.

Le processus de sélection de supports en unités de compte comporte quatre étapes.

1. Identification de supports en unités de compte aux styles comparables (grandes capitalisations, petites capitalisations, croissance, valeur d'actif, notations des émetteurs...).
2. Analyse quantitative et qualitative du comportement des supports en unités de compte les plus performants par style.
3. Sélection de supports en unités de compte validée par une analyse des fonds de ces supports et de leur processus de gestion.
4. Suivi des supports sélectionnés.

La sélection de supports en unités de compte issue de cette analyse est mise à disposition de l'équipe de gestion des 3 orientations de gestion des mandats d'allocation, qui échange régulièrement avec l'équipe d'analyse et de sélection (2 comités par mois) sur l'évolution des supports sélectionnés.

La sélection de supports en unités de compte, retenue pour chacune des 3 orientations de gestion, est ensuite conseillée à l'assureur, Generali Vie.

Pourquoi choisir la Gestion Pilotée avec OFI Asset Management ?

- Une offre pouvant s'adapter au mieux aux profils et/ou projets des souscripteurs du contrat.
- Une allocation stratégique innovante, intégrant un budget de risque sur les classes d'actifs.
- Une allocation tactique, s'appuyant sur les visions discrétionnaires d'OFI AM.
- Une gestion visant à optimiser la performance à long terme tout en réduisant le risque de perte en capital, sans le garantir.
- Une expertise historique en sélection d'OPC sur l'ensemble des classes d'actifs et zones géographiques.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Document non-contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Himalia est un contrat d'assurance vie et de capitalisation individuel, multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte, dont l'assureur est Generali Vie.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

